

24 mai 2011

11.367

Question Fabien Fivaz**Groupe de confiance, vraiment?**

Les membres de ce groupe, au sein de l'Etat, sont censés écouter l'employé-victime "en toute confidentialité". De même, "aucune information n'est communiquée sans l'accord de la personne".

Il semble toutefois au vu de la question Jean-Claude Guyot du jour que des informations sont largement distribuées sur les employés qui font appel au groupe de confiance.

Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer comment ces informations finissent sur les pupitres des députés?